



ITER en Provence

Gouvernance et responsabilités



CADARACHE

Marseille, 23 mars 2006

1

Grandes phases du projet

- **Novembre 1985**
Proposition soviétique de construire un tokamak sur une base internationale
- **Octobre 1986**
Établissement d'une collaboration sous les auspices de l'AIEA (Union soviétique, Union européenne, États-Unis d'Amérique, Japon)
- **Avril 1988 – Décembre 1990**
Conceptual Design Activities confirmant les objectifs communs des participants
- **Juillet 1992**
Signature des « Engineering Design Activities » (EDA) jusqu'en juillet 1998
- **Mai 1998**
Redéfinition des objectifs techniques et diminution du coût .
- **Juillet 2001**
Acceptation du dossier de dessin par le comité directeur ITER
- **Novembre 2001**
Début des négociations internationales
- **Novembre 2003**
Candidature européenne
- **Juin 2005**
Décision de construire ITER à Cadarache

Organisation - responsabilités

- **Une organisation internationale**

- Objectifs scientifiques
- Maîtrise d'ouvrage

- **Statut juridique**

(type Agence spatiale européenne, ONU, UNESCO...)

- Création par un traité international (29 articles)
- Ratification du traité par chaque pays partenaire



Le traité international (29 articles)

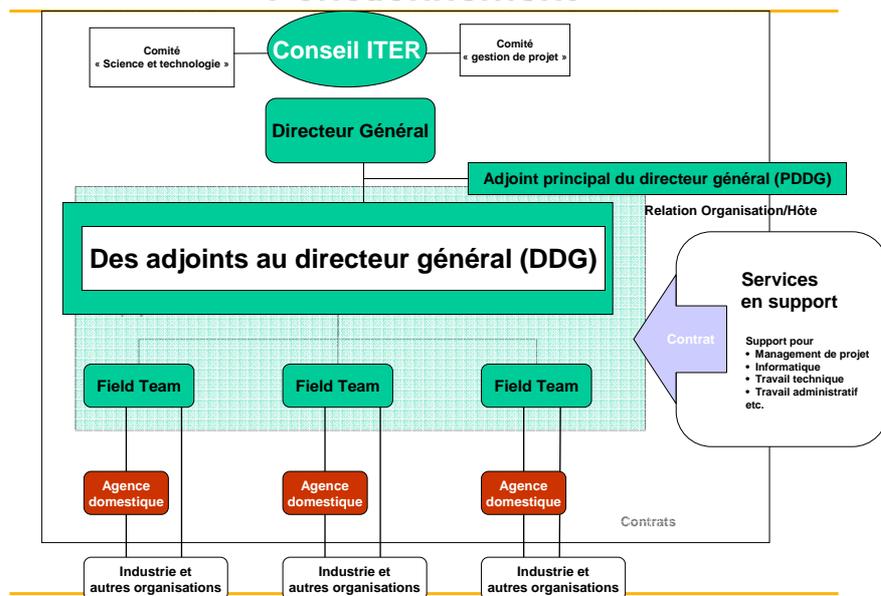
- Création de l'organisation internationale : statuts, membres, personnalité juridique, organisation
- Accent mis sur les relations avec les collectivités locales (art. 3)
- Fixe les règles de fonctionnement
- Domaines de responsabilités : construction, exploitation, démontage...
- **Impose le respect des lois françaises** en matière :
 - d'hygiène,
 - sécurité,
 - sûreté,
 - radioprotection,
 - gestion des matières nucléaires,
 - protection de l'environnement

L'organisation internationale

- Siège social : Saint-Paul-Lez-Durance
- Le conseil ITER et comités
« sciences et technologie » et
« gestion de projet »
- Un directeur général :
Kaname IKEDA et son équipe
(un directeur général adjoint et des
adjoints au directeur)
- Responsable de la tenue des
objectifs scientifiques du projet



Fonctionnement



Les deux autres niveaux d'organisation

- **Au niveau de chaque pays : une agence domestique**

- une agence européenne à Barcelone (European Legal Entity)
- Entreprise commune (Traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique)
 - Garantir les engagements européens
 - Fournir prestations en nature auxquelles l'Europe s'est engagée

- **Au niveau français**

Organisation en France

Mission étatique (François d'Aubert)

- Coordination et suivi des Actions
- Représentation de la France auprès de l'organisation internationale ITER , Europe...
- Animation des actions gouvernementales

Agence ITER France / CEA

- Collecte des fonds français
- Préparation du site
- Missions par délégation
 - Débat public
 - Démarches réglementaires
- Interface technique face à
 - ITER Org.
 - Agence européenne
- Démantèlement

Mission d'accompagnement auprès du Préfet

- Ecole internationale
- Maîtrise du foncier
- Adaptation de routes
- Adaptation des ports
- Action économique PACA

Mission scientifique

- Programmes français : CEA, CNRS, Universités
- Coordination avec Euratom et programmes internationaux
- Mastère, Doctorat

Mission industrielle

- Préparer l'industrie française
- Faciliter les relations entre l'industrie locale et les industriels internationaux

Hygiène, sécurité, radioprotection

Article 14 du Traité international
Respect des principes de la réglementation française, par exemple :

- **Etablissement d'un comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail**
- **Mise en place d'un suivi médical du travail pour les salariés d'ITER**
- **Mise en place d'un suivi et contrôle radioprotection...**

Sûreté

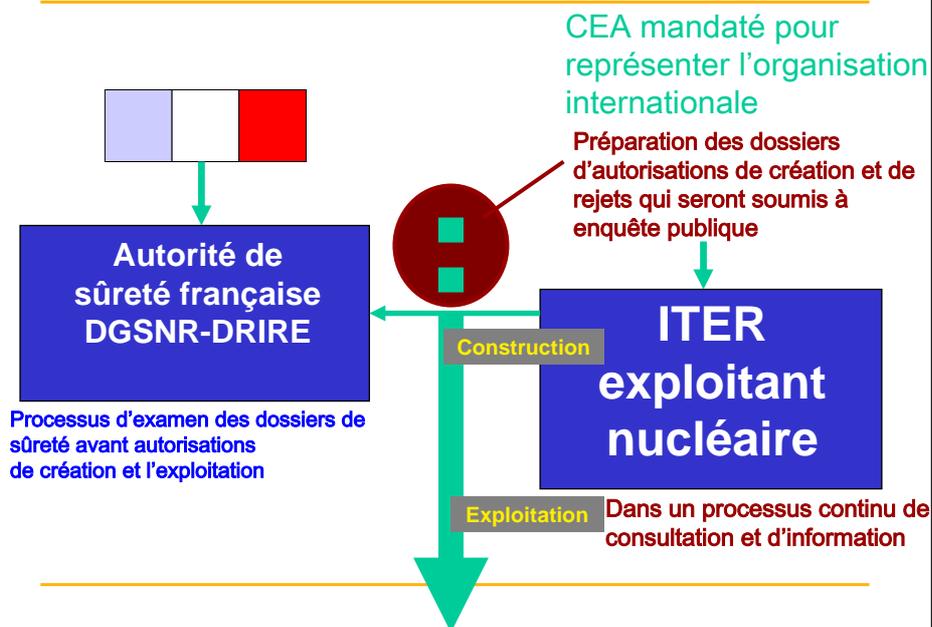
Respect de la réglementation française

- **ITER : une installation nucléaire de base**
Arrêté du 10 août 1984 (de la conception jusqu'au démantèlement)
Contrôles de premier et de deuxième niveaux
- **Analyse des risques**
 - nucléaires (tritium)
 - chimiques (béryllium)
 - externes (inondation, séisme...)
- **Le principe de « défense en profondeur »**

Sûreté : qui fait quoi ?

- L'exploitant nucléaire (Iter International)
 - L'autorité de sûreté nucléaire
 - L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)
- Préparation des dossiers de sûreté :
Agence ITER-France (AIF) par délégation
des partenaires

Dossiers de sûreté



PLANS D'INTERVENTION

- **Plan d'urgence interne** sous la responsabilité du directeur général d'ITER, responsable de la sécurité des installations
- **Plan particulier d'intervention** placé sous la responsabilité du préfet :
 - faire face aux conséquences,
 - faciliter l'action des secours,
 - informer la population.

Déchets et responsabilités

- **Aucun déchet de haute activité**
- **Durant l'exploitation** : déchets technologiques, gants, coton,... conditionnés (environ 100 t/an) dont 95 % très faiblement à faiblement radioactifs et 5% moyennement radioactifs
- **Démantèlement** : éléments de structure (environ 30 000 tonnes) dont 90 % très faiblement à faiblement radioactifs et 10 % moyennement radioactifs
- **Stockage des déchets** (environ 90 % à 95 %) sur les centres de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) et entreposage pour environ les 10 % à 5 % restants



